

PUBLICATION DE L'UNION REGIONALE CGT CONSTRUCTION BOIS AMEUBLEMENT de la NOUVELLE AQUITAINE

BOURSE DU TRAVAIL - BUR 205 - Salle Michel LOVATO 44, Cours ARISTIDE BRIAND 33000 BORDEAUX



Scan me

Site Internet: www.urcba-cgt-na.com

Des élections sont prévues dans votre Entreprise

Durant les années 2022 -2023 beaucoup d'entreprises vont devoir organiser à nouveau des élections des représentants du personnel. Prenez les choses en main et ne laissez pas le soin à d'autres de vous représenter.

Vous risquez d'avoir des représentants que vous ne souhaitez pas pendant 4 ans ! Alors comment faire pour être bien représenté ?

• Tout d'abord la première des choses et de contacter un syndicat de confiance force de propositions et

aussi de résistance face aux attaques patronales.

• Nous vous aiderons à négocier l'accord préélectoral et aussi à construire une liste syndicale.

• Nous vous aiderons à construire une démarche collective pour que les représentants du personnel ne soient pas seuls afin de faire le poids devant votre direction. Pour cela nous vous engageons à vous syndiquer. Se syndiquer c'est utiliser le réseau de la CGT c'est à dire faire des formations syndicales, juridiques faire intervenir nos experts nos avocats et nos camarades qui sont à proximité.

Bouygues s'offre ENGIE

Quand le pays a besoin de services publics énergétiques performants et d'une vision long terme dénuée d'intérêts électoraux, les financiers les démantèlent au meilleur prix (pour eux !). Quand les prix des énergies flambent, ils préfèrent vendre quitte à mettre en péril salariés et usagers. Vendredi 5 novembre 2021, Le Conseil d'Administration d'Engie a voté pour l'entrée en négociation exclusive avec Bouygues pour le rachat d'EQUANS. La CGT a toujours exprimé son opposition au projet car il s'agit d'une décision très grave pour l'avenir du Groupe et son personnel. Mais la vente n'est pas encore réalisée, la bataille contre le démantèlement d'Engie continue.

Bouygues est bien connu pour son absence de dialogue social et sa pratique systématique de blocage des organisations classiques (particulièrement la CGT pour ne tolérer que des syndicats « maison » ... qui auront à cœur de défendre leurs intérêts contre les salariés d'EQUANS). La CGT INEO et d'ENGIE se battra contre toute régression sociale.



La CGT C'est pour tous et toutes les professions

Vous êtes en train de lire le journal de la CGT Construction Bois Ameublement de la Région Nouvelle Aquitaine. La CGT c'est aussi toutes les autres professions du secteur privé et du public. Vous pouvez la trouver au niveau des unions locales pour la proximité mais aussi dans les Unions Départementales.

Votre conjoint, vos enfants, rencontrent certainement des difficultés dans leur relation Contractuelle de travail. Alors n'attendez pas pour vous syndiquer avec eux et pour nous contacter afin de faire respecter vos droits. En effet, la CGT est née de la volonté des salariés de s'organiser.

collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'exploitation. Nous œuvrons pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir. La CGT défend les intérêts de tous les salariés quelles que soient leurs religions, quelles que soient leurs opinions politiques. Les seules choses que nous ne pouvons admettre chez nos militants sont la xénophobie, le sexisme, l'homophobie. En fait tout ce qui est discriminant et divise la population. En effet, nous avons dans nos gènes la solidarité des salariés et cela ne peut pas se faire en s'opposant les uns contre les autres.



N'hésitez plus contacter: urcba.na.cgt@orange.fr ou aller sur notre site : www.urcba-cgt-na.com pour connaître les contacts.



UNION REGIONALE CGT DE LA CONSTRUCTION, DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT DE LA NOUVELLE AQUITAINE

Les Brèves des Chantiers

Février 2022

Année 3, n°3

Dans ce numéro :

Edito : SI ON REPARLAIT AUGMENTATIONS DE SALAIRE	1
Lafarge Béton: les salariés en grève pour le salaire	1
MINIMA BATIMENT et TP REGION NOUVELLE AQUITAINE	2
Photovoltaïque : Efficage sous-traite et exploite les salariés.	3
Les prud'hommes saisis pour des Indemnités de trajets.	4
Obligation de Nettoyage des bleus—Ca déborde!	4
BTP Petits déplacements : vos droits suivant	5
MORT AU TRAVAIL en Creuse- La justice tranche	6
Une Stèle pour les MORTS AU TRAVAIL sur Bordeaux	6
INAPTITUDE- Reconnaissance Handicap.	6
VIE SYNDICALE	7
Meubles Demeyre En attente d'un repreneur	7
La CGT C'est pour tous et toutes les professions	8
Des élections sont prévues dans votre Entreprise	8
Bouygues s'offre INEO	8

Edito: SI ON REPARLAIT AUGMENTATIONS DE SALAIRE

Les dernières négociations sur les salaires n'ont abouti à aucune signature des organisations syndicales salariées tellement que les propositions patronales étaient ridicules.

Pour l'année 2022 les Syndicats patronaux du Bâtiment (FFB-CAPEB) bloquent les minimas et ceux du TP (FRTP) décident unilatéralement une augmentation indigne.

La décision des Syndicats Patronaux des Travaux Publics étant unilatérale seules les Entreprises adhérentes à la FRTP sont dans l'obligation de l'appliquer.

Ce n'est pas comme si l'inflation avait explosée en 2021 de 2,8% selon l'INSEE ! Mais tout le monde s'aperçoit que ce calcul n'est qu'une moyenne basse sur certains produits.

Tous les salariés de la Construction, du Bois et de l'ameublement ressentent plus durement les augmentations du coût de la vie que cela soit les augmentations des Energies du fait pour l'EDF à la privatisation du secteur de l'électricité et aux cadeaux aux entreprises privées, et de l'augmentation du Pétrole et du Gaz. Ne sont pas épargnées les denrées alimentaires, le coût des voitures, les assurances... La part des coûts du logement dans nos salaires fait que lorsqu'elles sont additionnées aux précédentes dépenses des salariés ; ils sont reconnus comme pauvres ! C'est une honte dans notre pays que nous ne nous puissions pas tous vivre dignement de notre travail.

La CGT demande de réouvrir les négociations partout au plus vite, car tous les curseurs vont vers une flambée accélérée des prix en 2022. Nous appelons tous les salariés à s'organiser avec notre syndicat pour mener cette lutte, car l'individualisation au cas par cas des salaires dans les Entreprises ne fait que des salariés perdants. Comme les Lafarge Béton mettez la pression à vos employeurs.

Lafarge Béton: les salariés en grève pour le salaire

Le vendredi 18 février 2022, les employés de l'agence Lafarge ont cessé le travail dans une grève reconductible chaque jour. La disparité des augmentations de salaire en est la cause.

Le mouvement s'est fait à l'échelle du groupe Lafarge Béton en France. Les ouvriers de l'agence Aquitaine de Lafarge Béton dont le siège est installé à Floirac ont débrayé. La disparité des augmentations de salaires obtenues dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (3%) qui ont pour résultat suivant de 200€ pour les uns de 30 à 80€ pour les autres. Les salariés déplorent que malgré qu'ils aient tous fait des efforts pour assurer le chiffre d'affaires pendant la pandémie (ce qui a fait gagner des bénéfices pour les actionnaires); ils n'en n'ont pas été récompensés.

Ces augmentations différenciées sont très injustes. Une vingtaine d'employés sont en grève à Floirac. Toujours dans l'action après quatre jours de grève à l'heure où nous écrivons ces lignes les salariés se sont organisés avec la CGT pour continuer le combat pendant et après la grève. A en voir la solidarité créée entre tous on peut être certain que la lutte porte bonheur.



MINIMA BATIMENT et TP REGION NOUVELLE AQUITAINE

Minimas Batiment

Catégorie professionnelle	Coefficient	Salaire mensuel minimal 35 heures	Taux horaire minimal
Niveau I			
Ouvrier d'exécution :			
- position 1	150	1 554,58	10,25
- position 2	170	1 593,86	10,5
Niveau II			
Ouvrier professionnel	185	1 688,01	11,13
Niveau III			
Compagnon professionnel :			
- position 1	210	1 845,90	12,17
- position 2	230	1 982,77	13,07
Niveau IV			
Maître ouvrier ou chef d'équipe :			
- position 1	250	2 148,27	14,16
- position 2	270	2 279,99	15,03

Indemnités petits déplacements Batiment

Zones	Indemnité de repas	Indemnité de trajet	Indemnité de transport
Sous-zone 1A (0 à 5 kms)	10,50 € (Limite d'exonération Urssaf 9,40 €)	0,72 €	0,85 €
Sous-zone 1B (5 à 10 kms)		1,62 €	2,23 €
Zone 2 (10 à 20 kms)		3,33 €	4,85 €
Zone 3 (20 à 30 kms)		4,74 €	8,05 €
Zone 4 (30 à 40 kms)		6,16 €	11,30 €
Zone 5 (40 à 50 kms)	7,61 €	14,52 €	

Salaires minima ETAM Batiment

Niveau A	1.596,10 €
Niveau B	1.677,53 €
Niveau C	1.787,58 €
Niveau D	1.895,27 €
Niveau E	2.130,93 €
Niveau F	2.435,18 €
Niveau G	2.727,46 €
Niveau H	3.075,47 €

Minimas Travaux Public (applicable aux entreprises adhérentes FFTP)

Salaires minima OUVRIERS-ETAM-CADRES

Ouvriers / CNRO : Cf. avenant n° 2 du 24 juillet 2002 à la Convention Collective Nationale des Ouvriers du 15 décembre 1992 – base 35 heures.

Coefficient	100	110	125	140	150	165	180
niveau - position	niveau I - 1	niveau I - 2	niveau II - 1	niveau II - 2	niveau III - 1	niveau III - 2	niveau IV
Minima annuel	20 620 €	21 071 €	21 521 €	23 974 €	25 675 €	27 747 €	30 259 €

ETAM : Cf. annexe VI de la Convention Collective Nationale des Travaux Publics du 12 juillet 2006 – base 35 heures.

Niveau	A	B	C	D	E	F	G	H
Minima annuel	20 500 €	21 180 €	23 320 €	24 990 €	27 330 €	30 950 €	34 250 €	35 680 €

Majoration de 15% pour les ETAM bénéficiant d'une convention de forfait en jours sur l'année, soit :

F : 35 592 € G : 39 387 € H : 41 032 €

CADRES : Cf. article 4 de l'annexe V de la Convention Collective Nationale des Cadres du 20 novembre 2015 – revalorisés par la FNTP et la CNATP par décision unilatérale en date du 02/12/2021.

Niveau	A1	A2	B	B1	B2	B3	B4	C1	C2
Minima annuel Pour les salariés cadres à l'horaire – base 35H	30 194 €	32 840 €	34 424 €	37 043 €	39 435 €	41 061 €	44 234 €	46 084 €	53 710 €
Minima annuel Pour les salariés cadres en forfait jours	34 723 €	37 766 €	39 587 €	42 599 €	45 351 €	47 220 €	50 869 €	52 997 €	61 767 €

Petits Déplacement : Ex Aquitaine

ZONES KM	1a	2	3	4	5
0 - 5	10 - 20	20 - 30	30 - 40	40 - 50	
REPAS	12,80 €				
TRAJET	1,84 €	3,46 €	4,87 €	6,46 €	8,20 €
TRANSPORT	2,62 €	5,29 €	8,85 €	11,72 €	15,25 €

Petits Déplacements : Ex Région Limousin

1a	1b	2	3	4	5	6
0 - 5	5 - 10	10 - 20	20 - 30	30 - 40	40 - 50	50 - 60
12,80 €						
1,51 €	1,85 €	3,28 €	4,75 €	6,12 €	7,43 €	8,07 €
0,79 €	1,72 €	5,19 €	8,72 €	12,15 €	15,63 €	18,65 €

Petits Déplacements Poitou Charentes

1a	1b	2	3	4	5
0 - 5	5 - 10	10 - 20	20 - 30	30 - 40	40 - 50
12,80 €					
1,59 €	1,93 €	3,73 €	5,84 €	6,95 €	8,79 €
1,99 €	3,24 €	6,39 €	10,15 €	14,34 €	17,90 €

VIE SYNDICALE

La CGT Construction Bois Ameublement en NOUVELLE AQUITAINE fait sa Conférence



Le 10 décembre 2021 à Périgueux s'est tenue la 2e conférence de l'Union régionale CGT construction bois ameublement de la Nouvelle Aquitaine. Le rôle de notre union régionale est de coordonner les syndicats des départements de notre Région et d'être le relais de notre fédération nationale. La conférence a eu pour but de définir le travail pour les 3 prochaines années et a réélu son Secrétaire Denis Boutineaud pour l'animer.

Elle est structurée par un bureau et de plusieurs collectifs.

Un collectif santé au travail, un collectif juridique, un collectif formation syndicale, un collectif formation professionnelle.

De plus l'URCBA CGT NA a pris la décision d'organiser des collectifs de branches ;

-bois et ameublement, carrières et matériaux et ciment, bâtiment, travaux publics

PERMANENCE: Que vous soyez ouvrier, technicien ou cadre, la CGT Construction Bois Ameublement de la Gironde tient une permanence Syndicale tous les **SAMEDI MATIN** à la Bourse du Travail à Bordeaux de 9 h 30 à 12 heures 30. 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux. Vous y serez accueilli fraternellement !



Meubles Demeyre En attente d'un repreneur

Le syndicat CGT du Demeyre sur le Site de Nersac mène le combat auprès des pouvoirs publics pour que l'Entreprise trouve un Repreneur. Pour les 750 salariés du fabricant de meubles Demeyre, installé à Pérénchies dans la métropole lilloise et 115 sur le site de Nersac en Charente. **L'entreprise a été placée en redressement judiciaire en décembre 2021 suite à d'importantes difficultés.** Sur les six entreprises intéressées, **deux se proposent de reprendre la totalité de l'activité de Meubles Demeyre, constituée de trois sites dans la métropole lilloise, un à Nersac en Charente et une usine en Asie.** Le premier groupe est ABSO Equipements et Construction, une entreprise française spécialisée dans le "second œuvre" basée dans le Sud-Ouest. Le deuxième groupe intéressé par une reprise totale est d'une autre envergure.

Les Landes refait son Bureau de l'Union Syndicale CGT Construction Bois Ameublement

L'Union syndicale de la construction bois ameublement des Landes a renouveler son bureau le 18 Février 2022 à Dax. Un nouveau secrétaire a été élu pour animer le travail et la coordination des syndicats du département.

Il s'agit de Stéphane Sanchez (Laffite TP), entouré de Laurent Dupouy (Ineo) comme responsable à la politique financière, de Christophe Seres (EGGER) membre du bureau et de Sébastien Jaloustre (Laffite TP). Notre camarade Christophe Seres aura aussi la charge de s'occuper de l'activité bois dans le département et la nouvelle Aquitaine.

Secrétaire Général Stéphane Sanchez : 060881164

En Gironde la Construction

Le 28 janvier 2022 notre équipe girondine s'est renouvelée 90 pour cent. C'est ainsi que notre nouveau secrétaire général du Département issu de l'entreprise Ponticelli a pris à main l'activité de la construction bois ameublement dans le département. Notre jeune camarade et son équipe afin de mener le combat dans leurs Entreprises, et organiser la CGT dans le département. N'hésitez pas à le contacter :

Secrétaire Général : Geoffrey Bergé Bourbon : 0648823069

Responsable Politique Financière: Christophe Bernard (Eurovia)

Secrétaire Adjoint : Jeremy Radenne (Guysanit)



MORT AU TRAVAIL en Creuse- La justice tranche

Ce jeudi 04 février 2022 à eu lieu le rendu des délibérés dans l'affaire de la SARL Chaussard pour le décès de Xavier Ricard en 2016, ouvrier sur le chantier du lycée Favard à Guéret.

La FNSCBA CGT se porte partie civile dans les procès liés à ces drames lorsqu'elle a connaissance du nom de la victime, de l'entreprise et des circonstances afin que les familles soient soutenues et que les employeurs coupables n'échappent pas à une condamnation, c'est pourquoi nous étions présents au Tribunal de Guéret ce jeudi, ainsi que le 6 janvier 2021 lors de l'audience.

Cet ouvrier de 32 ans, père de 2 enfants, est décédé le 25 février 2016 suite à l'effondrement d'une dalle pendant le coulage du béton, alors qu'il était situé à l'étage du dessous occupé au nettoyage des coulures, tâche non essentielle qu'il effectuait par conscience professionnelle.

L'ex-dirigeant de l'entreprise Chaussard (aujourd'hui en liquidation judiciaire) a donc été jugé devant le tribunal correctionnel pour manquement à ses obligations de sécurité envers son employé. Non seulement les précautions élémentaires de sécurité n'étaient pas prises (accès sous les dalles accessible), mais en plus, par mesures d'économies, les systèmes d'étaiyage des dalles n'étaient pas suffisants selon les experts. Mr Chaussard semblait peu convaincu de sa responsabilité lors de l'audience, il n'a évoqué des 'oublis' et des 'erreurs' que du bout des lèvres malgré l'insistance du tribunal.

Il est aujourd'hui reconnu coupable de l'intégralité des infractions qui lui sont reprochées, le tribunal reconnaît sa responsabilité pleine et entière et n'a retenu aucun de ses arguments de défense. Le tribunal a précisé qu'il était consterné par l'absence totale de prise de conscience de Mr Chaussard concernant ses manquements à l'obligation de sécurité envers ses employés. Il est condamné à 2 ans d'emprisonnement avec sursis simple, 15000€ d'amende et l'interdiction définitive de diriger ou conseiller une entreprise. La SARL Chaussard est également condamnée à 20000€ d'amende. Concernant les parties civiles, la famille de Mr Ricard recevra des réparations pour préjudice d'affection (12000€ pour chacun des parents, 8000€ pour chacun des frères et sœurs, et 20000€ pour sa femme et ses enfants) ainsi que le remboursement des frais d'avocat. Pour la CGT, il est condamné à verser 5000€ de solidarité pour les préjudices causés à l'ensemble de la profession, ainsi que 2000€ pour les frais d'avocats.

Nous déplorons que ni Mr Chaussard ni même son avocat n'étaient présents lors du rendu des délibérés ; de plus le fait qu'il soit en retraite et sa société en liquidation nous fait douter de sa capacité à honorer ses condamnations.

La FNSCBA CGT rappelle que le bilan dans le milieu des BTP est catastrophique avec plus de 1 mort par jour, dans l'indifférence générale ! Nous espérons que cette condamnation rappellera aux patrons du BTP leurs responsabilités : en oubliant la sécurité par soucis d'économies, ils tiennent la vie de leurs ouvriers entre leurs mains...

Agathe Liskiewicz-Winocq



Une Stèle pour les MORTS AU TRAVAIL sur Bordeaux

Suite à l'accident de Steven Jaubert tombé d'un toit à Bordeaux il y a maintenant un an et demi, la CGT construction bois ameublement après avoir fait le constat qu'il y a un mort par jour travaillé sur nos chantiers en France a décidé de demander à la mairie de Bordeaux de mettre en place une stèle pour la reconnaissance des morts du travail dans le BTP. La CGT construction travaille auprès d'élus de la majorité municipale afin d'aboutir sur cette juste reconnaissance de ces tragédies. Une Stèle a déjà été déposée dans le Lot-et Garonne suite à l'accident mortel de Guillaume Garrido. Ceci fait partie de nos actions en reconnaissance de la dangerosité et pénibilités de nos métiers. Et de plus c'est un juste retour pour les familles.

INAPTITUDE- Reconnaissance Handicap.

Les métiers de la construction du bois et ameublement sont hélas pourvoyeurs d'usure au travail, de pénibilité, de beaucoup de troubles musculo-squelettiques. La plupart des ouvriers exposés finissent leur carrière en inaptitude partielle ou totale. Ceux-ci arrivent aussi à cause des accidents de travail trop nombreux dans nos métiers. Un salarié sur 18 chaque année dans le BTP a un accident de travail avec arrêt, un accident de travail a lieu toutes les 2 minutes.

C'est pour cela que la CGT en plus de revendiquer la retraite à 55 ans pour les travaux dangereux et pénibles peut vous aider à monter des dossiers de reconnaissance handicap et vous aider à être reclassé ou aménager vos postes de travail quand cela est possible.



La procédure peut paraître compliquée car il faut contacter un grand Interlocuteur afin que le salarié puisse garder un emploi. Alors en cas de risque d'inaptitude, vous devez élaborer votre stratégie le plus tôt possible. La CGT Gironde et la CGT construction

bois ameublement c'est dotée de référents **AGEFIPH** sur la nouvelle Aquitaine.

N'hésitez pas prendre contact avec
 Éric Belloc 06 69 11 61 18
bellocbelloc8338@yahoo.fr
 Ou Eric Barret 06 80 42 37 78
ecricbaret23240@gmail.fr

Ces camarades vous aideront à construire une démarche auprès de tous les interlocuteurs : Médecine du travail, assistante sociale, Cap Emploi, AGEFIPH, votre employeur ceci afin de vous permettre de rester dans l'emploi.

Ferme Photovoltaïque : Eiffage sous-traite et exploite les salariés.

Tout commence par une belle Histoire d'Entreprises Capitalistes qui se veulent vertueuses et se lancent dans la production d'électricité dite verte.

A Saint-Quentin-du-Dropt (Lot-et-Garonne) s'ouvre un chantier de centrale photovoltaïque avec un financement participatif citoyen.

Les habitants ont ainsi l'opportunité de participer à un projet de ferme solaire, lancé par Corsica Sole. La centrale Saint-Quentin-Du-Dropt est construite et exploitée par CS Solaire, une filiale du groupe Corsica Sole et sera constituée de deux parcs d'une puissance totale installée de 6,5 MWh.

L'installation doit produire environ 7 900MWh par an et permettre d'économiser 7 800 tonnes de CO2 chaque année.

Mais nos « vertueuses sociétés » restent des entreprises à buts lucratifs, et ne sont pas désintéressées de faire un maximum de bénéfices.

Corsica Sole contracta la réalisation des travaux avec une société bien connue et encore moins altruiste qui est Eiffage Energies.

Eiffage Energies flairant la possibilité de faire quelques profits se mit à la recherche d'un sous-traitant pas trop cher la Société AXIAL SISTEMAS SOLARES SL à Valence en Espagne.

AXIAL SISTEMAS SOLARES SL s'étant dit qu'il serait bien de gagner autant se faire ce peut, (un max quoi ?) tout en ne prenant aucun risque demanda à un sous-traitant espagnol ANDEX SOLUTIONS SL de bien vouloir faire le montage des panneaux et structures photovoltaïques de Saint Quentin du Dropt dans le Lot et Garonne.

Cette dernière Société Andex Solutions SL s'est dit que si elle voulait gagner quelques Euros, elle devrait aller chercher de la main d'œuvre pas chère et très flexible.

Le monde étant parsemé de travailleurs miséreux voulant survivre Andex Solutions proposa à une vingtaine de travailleurs venant du Sahara Occidental, et de différents pays d'Amérique du Sud (Nicaragua, Honduras, Bolivie, Venezuela) de travailler sur ce chantier.

Après deux mois sur le Chantier, nos entreprises charitables, qui organisent des chantiers pour améliorer le bien-être des gens dans un environnement plus écologique ont juste oublié après s'être toutes servies qu'il ne restait plus beaucoup d'argent pour payer les salariés qui travaillaient pour elles. C'est ainsi qu'en bout de ligne

Andex Solutions, ne payait pas les deux mois de salaires de nos malheureux salariés sous contrats espagnol, ni ne payait les hébergements.

Le mardi 25 Mai les salariés qui ne pouvaient plus être hébergés, l'hôtel étant impayé, qui n'avaient pas eu de salaire sont venus voir la CGT à l'Union Locale de Bergerac (Dordogne) à quelques kilomètres de leurs derniers lieux de résidence.

Les camarades de l'U.L., et de l'UD de la Dordogne ont dû dans un premier temps s'arracher quelques poignées de cheveux pour comprendre qui était l'employeur. En effet, sans la barrière des langues, et même écrit dans la langue de Voltaire, je doute que tous les lecteurs de notre News letters ne vont pas en faire de même.

Mais la Solidarité à l'UD CGT de la Dordogne, cela fonctionne mieux qu'un financement participatif citoyen et la Secrétaire de l'UD Corine Rey appelle illico notre fédération pour réfléchir ensemble sur comment on pourrait aider les salariés à rentrer dans leurs droits.

L'URCBA CGT Nouvelle Aquitaine a mis en relation l'Union Départementale CGT de la Dordogne, et le Délégué Central d'Eiffage Energies qui est en fait la Société responsable du montage afin d'interpeller la Direction d'Eiffage Energies.

Après quelques appels téléphoniques à toutes les sociétés et quelques conférences de presse initiées par l'UD CGT 24 (les principaux acteurs économiques Eiffage Energies, Corsica Sole et Enerfip ont eu peur que leurs jolis costumes verts ne soient fripés).

La peur que leur image soient abimée au point d'engendrer des retombées néfastes auprès de leurs clients et de leurs actionnaires et de plus d'avoir d'éventuelles poursuites judiciaires par les salariés et la CGT, les sociétés donneuses d'ordre se sont engagées à ce que l'Entreprise Andex Solution SL rémunère les salariés et se sont assurés que les salariés étaient logés.

Une semaine après, une lettre d'engagement de paiement est arrivée à l'UD 24 et les salaires furent virés le jeudi suivant soit deux jours après la réception du courrier

Une situation de plus en plus récurrente", dénonce Corinne Rey. "Ces chantiers de l'économie verte bénéficient souvent d'aides gouvernementales. Il y a des millions voire des milliards d'euros qui circulent. On demande que les conditions d'appels d'offres soient plus drastiques et qu'il n'y ait pas de sous-traitance."

Moralité : La sous-traitance en cascade même pour l'environnement ne doit pas exister car elle engendre un véritable esclavage moderne au profit des actionnaires et des banques. Heureusement, celle-ci ne résiste pas à une CGT qui travaille avec ses deux jambes : le territoire et les professions. Soyons vigilant car des projets de ce types fleurissent sur tout le territoire national.



A Saucats un projet se nommant Horizéo remplacerait 1000 hectares de Forêt par un champs photovoltaïque. Le projet Horizéo est-il pertinent et écologique au regard des contradictions qu'il soulève sur : la gestion forestière, l'eau, l'impact sur la biodiversité, la régulation du climat ou encore les risques d'inondation dans cette zone humide? La CGT alerte les citoyens sur ce gâchis écologique et quide plus est loin d'être la meilleure la solution au niveau de gestion d'Energies !

Les prud'hommes saisis pour des Indemnités de trajets.

Jusqu'en 2015, il suffisait de remplir un formulaire, court, simple. Le greffe se chargeait d'envoyer les convocations ou de notifier le jugement une fois rendu et, entre les deux, la procédure ne nécessitait pas obligatoirement de conclusions écrites des parties. Sous l'impulsion d'Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie de François Hollande, la loi du 6 août 2015 a modifié cette procédure en imposant au demandeur des démarches aussi compliquées que décourageantes. Long d'une dizaine de pages, le formulaire doit désormais comporter un exposé des motifs de la requête, un bordereau des pièces, la numérotation de celles-ci l'obligation pour le demandeur de communiquer le tout à l'employeur.

L'idée de cette réforme et l'objectif réel, etc de désarmer les travailleurs et de les décourager dans le dernier lieu où justice peut être rendue quand tout a échoué, les **prud'hommes**.

Voici encore une fois, comment la transformation et la démolition méthodique des droits individuels et collectifs de la part de nos adversaires sociaux et politiques. Accusé par le patronat, ses experts et de nombreux éditorialistes d'entraver les petites entreprises et de ruiner la compétitivité des grandes.

Malgré la complexité de la saisine le 17 janvier 2020, je décide à titre individuel sans me décourager, de remettre le formulaire d'une dizaine de pages au conseil des prud'hommes à MONT de MARSAN, avec naturellement l'aide de des militants et camarades de la CGT de l'URCBA Nouvelle Aquitaine.

Avant d'intenter une action en justice pendant plusieurs années, les représentants de la CGT de l'entreprise LAFITTE TP filiale du groupe EUROVIA VINCI ont crié leur colère sur le non-respect de certaines règles de notre convention collective des travaux publics. Avec le soutien et l'intervention des autorités compétentes (la

DREETS « Inspection du Travail »), sur les notions de transports, trajets et travail effectif.

Cependant et en dépit des avancées obtenues par le syndicat CGT sur le respect de la convention collective, la direction avec cynisme poursuit son idéal capitaliste de notre temps et rétrograde, continue il s'agit d'attaques récurrentes sur les droits des travailleurs et surtout sur les indemnités de trajets.

Cela n'a pas d'importance, la CGT syndicat poursuit la lutte, avec une volonté de recueillir les preuves maximales sur les indemnités de trajet et de l'importance de procéder devant la justice la reconnaissance des droits des travailleurs. La Direction d'Inéo Bergerac a décidé aussi ne plus appliquer les textes sur l'indemnisation des déplacements. La CGT est là aussi vent debout. **Et dans votre Entreprise comment cela se passe?** Stéphane Sanchez (Page 5 vos droits en matière de petits déplacements chantiers >=50kms

Obligation de Nettoyage des bleus – Ca déborde !

Rappel des faits dans une filiale d'Eurovia (LaffiteTP) : en 2016, le syndicat CGT fait remarquer à la direction, que la tenue de travail et imposée pour des raisons d'hygiène et de sécurité, vous devez en assumer la charge financière du nettoyage des tenues de travail.

Voici la réponse de la direction, un non catégorique.

Malgré cette réponse négative, le syndicat CGT obtient l'entretien des tenues de travail pour les équipes des enrobés, bien entendu nous n'étions pas satisfaits. Pour le Syndicat CGT la discrimination avec les autres travailleurs ne faisait qu'amplifier notre certitude que la direction exerçait un pouvoir avec une autorité arbitraire.



Le 20 septembre 2021 lors d'une réunion du CSE, la direction nous annonce la prise en charge du nettoyage des tenues de travail pour tous les travailleurs de l'entreprise.

Mais, quel changement de situation de la direction !

La peur de se confronter encore une fois à la justice !

D'autres Syndicats d'Entreprises font les mêmes demandes d'application de la loi comme à Santerne Aquitaine où la Direction a annoncé engager une négociation sur le sujet.

Rappel texte de lois : Article L1321 et l'article 4122-2 du code du travail.

BTP Petits déplacements : vos droits suivant votre situation

Les situations couramment rencontrées en petits déplacements moins de 50 KMS.

Cas N°1 :

Le salarié part de son domicile pour se rendre directement sur le chantier avec son véhicule personnel.

Le trajet n'est pas un temps de travail effectif.

L'employeur sera tenu de verser

-l'indemnité de trajet correspondante à la zone circulaire concentrique.

-l'indemnité de transport correspondante à la zone circulaire concentrique.

Notez-le : L'indemnité de transport couvre les frais de l'ouvrier qui utilise son véhicule personnel pour aller de son domicile au chantier (qui doit être différent du siège, d'un atelier ou d'un dépôt fixe de l'entreprise).



Cas N°2 :

Le salarié part de son domicile pour se rendre directement sur le chantier avec un véhicule de l'entreprise.

Le trajet n'est pas un temps de travail effectif.

L'employeur sera tenu de verser :

-l'indemnité de trajet correspondante à la zone circulaire concentrique.

Cas N°3 :

Le salarié est obligé de passer à l'entreprise avant de se rendre sur le chantier avec son véhicule personnel.

Le trajet de l'entreprise au chantier est considéré comme du temps de travail effectif.

L'employeur est tenu de rémunérer le salarié dès son arrivée à l'entreprise et ce jusqu'au retour du salarié à l'entreprise le soir. Il sera également tenu de verser l'indemnité de trajet et l'indemnité de transport. Il peut y avoir une application de heures supplémentaires majorées.

Cas N°4 :

Le salarié est obligé de passer par l'entreprise avant de se rendre sur le chantier avec un véhicule de l'entreprise. Le trajet de l'entreprise au chantier est considéré comme du temps de travail effectif.

L'employeur est tenu de rémunérer le salarié dès son arrivée à l'entreprise et ce jusqu'au retour du salarié. Il sera également tenu de verser l'indemnité de trajet. Il peut y avoir application de heures supplémentaires majorées.

Cas N°5 :

Le salarié a le choix de passer outre donc par l'entreprise avant de se rendre sur chantier avec son véhicule personnel :

Le trajet n'est pas un temps de travail effectif

L'employeur sera tenu de verser :

-l'indemnité de trajet correspondante à la zone concentrique,

-l'indemnité de transport correspondante à la zone concentrique.

Cas N°6 :

Le salarié a le choix de passer ou non par l'entreprise avant de se rendre sur chantier avec un véhicule d'entreprise :

Le trajet n'est pas un temps de travail effectif.

L'employeur sera tenu de verser :

-l'indemnité de trajet correspondante à la zone circulaire concentrique.



Le Conseil du petit futé :

Tout salarié qui devra à un moment donné faire valoir ses droits devra apporter des éléments de preuve sur ses déplacements. Nous vous encourageons à tenir un calendrier journalier sur lequel vous inscrivez dessus le nom du chantier sur lequel vous avez été travaillé et par quel moyen de transport vous y êtes rendu. Si vous êtes passé par l'entreprise avant et si vous étiez le chauffeur du véhicule d'entreprise. Surtout ne signez pas des pointages qui ne reflètent pas ce que vous avez fait dans la journée et gardez tous les doubles de pointages. Ces éléments vous seront demandés devant une juridiction comme éléments de preuves.